

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2011

Lundi le 18 avril 2011  
À compter de 20 h  
Salle des délibérations du conseil municipal  
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant Mairesse

CONSEILLERS(ÈRES)

Louis Lauzon

Normand Toupin

Michel Milette

Luc Vézina

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Blanchard

Chapleau

Ducharme

Lonergan

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint

Division des services techniques

Madame la Mairesse invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



## 1.- OUVERTURE

### *Note au lecteur*

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les Cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Jean-Luc Berthiaume  
Greffier du conseil municipal*

### RÉSOLUTION 2011-200

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Normand Toupin appuyée par Monsieur le Conseiller Patrick Morin, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

*Adoptée à l'unanimité.*

## 2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Adoption de  
l'ordre du jour



### 3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

### 4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

#### RÉSOLUTION 2011-201

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour le traitement des résidus verts, la Ville a reçu une (1) soumission;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme la soumission de " *Mironor* " a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Louis Lauzon, il est résolu:

- QUE la soumission de " *Mironor* ", C.P. 303, Lachute (Québec) J8H 3X5, datée du 21 mars 2011, au montant de 60 \$ la tonne métrique (taxes en sus), pour le traitement des résidus verts, selon le contrat d'ouvrage 2011-31, soit et est acceptée par le conseil municipal. L'estimation de quantité est fixée à 600 tonnes métrique annuellement.
- QUE le trésorier soit et est autorisé à affecter cette dépense au poste budgétaire 02-450-00-491.

*Adoptée à l'unanimité.*

### 5.- FINANCES

Traitement des  
résidus verts -  
adjudication du  
contrat 2011-31

Abolition et création de postes à la bibliothèque municipale

Nomination d'une secrétaire au Service des arts et de la culture

## 6.- RESSOURCES HUMAINES

### RÉSOLUTION 2011-202

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- QUE six (6) postes à temps partiel de conseillers à la clientèle, actuellement non-comblés au module Bibliothèque au Service des arts et la culture soient et sont abolis et que sur même résolution quatre (4) postes à temps complet de conseillers à la clientèle, à raison de 34 heures par semaine par poste, soient et sont créés dans le dit module.

Le salaire et les conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés (es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN) (AM-1000-9486).

*Adoptée à l'unanimité.*

### RÉSOLUTION 2011-203

SUITE à l'affichage du poste de secrétaire au Service des arts et de la culture, sur recommandation du Directeur des ressources humaines et de la Directrice du service, sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Normand Toupin , il est résolu:

- QUE Mme Julie Lacroix soit et est engagée comme employée à l'essai au dit service à compter du 16 mai 2011, son examen médical devra être jugé satisfaisant par l'employeur.

Son salaire et ses conditions de travail sont ceux prévus à la convention collective en vigueur intervenue entre la Ville de Sainte-Thérèse et le Syndicat des employés(es) de la Ville de Sainte-Thérèse (CSN) (AM-1000-9486)

*Adoptée à l'unanimité.*

## 7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE



**8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS**

**9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES**

**RÉSOLUTION 2011-204**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Patrick Morin appuyée par Monsieur le Conseiller Michel Milette, il est résolu:

Candidature au sein du conseil d'administration du Réseau " *Les Arts et la Ville* "

- DE soumettre la candidature de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, au poste d'administrateur du conseil d'administration du Réseau " *Les Arts et la Ville* " dans la catégorie *MONDE MUNICIPAL*.

*Adoptée à l'unanimité.*

**10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**11.- GESTION DU TERRITOIRE**

**12.- AFFAIRES NOUVELLES**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

**13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 2011-205**

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Michel Milette appuyée par Monsieur le Conseiller Luc Vézina, il est résolu:

- QUE la présente séance extraordinaire soit et est levée à 20 h 05.

Levée de la  
séance

***SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL***

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffier (ou de l'assistant-greffier en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

\_\_\_\_\_  
Mme Sylvie Surprenant, mairesse

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
M. Jean-Luc Berthiaume  
Greffier de la Ville

\_\_\_\_\_  
Date